

### AVIS D'APPEL D'OFFRE

Numéro de la demande de soumission : FP802-180050

**Date de clôture :** Jeudi le 4 Octobre 2018

**Heure de fermeture des soumissions :** 14 h 00, heure avancée de l'Est (HAE)

Titre: Écologisation des opérations gouvernementales, Green Island, Trinity Bay

Lieu des travaux: Green Island, Terre-Neuve-et-Labrador

## CET APPEL D'OFFRE COMPREND LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Avis d'appel d'offre;

- 2. Formulaire de soumission Travaux de construction (**Obligatoire à être compléter par le soumissionnaire**);
- 3. Spécifications (Description du travail requis); et
- **4.** Dessins (Structure).

# LIEU(X) DE CLÔTURE:

Emplacement #1: Veuillez envoyer votre «Formulaire d'appel d'offres de

construction» par courriel seulement, en pièce jointe à:

Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca

**Emplacement #2:** Si votre offre soumise est supérieure à 100 000,00 \$, vous devez fournir

une garantie de soumission. Ce cautionnement doit être dans sa version originale et envoyé par Postes Canada ou par messager à

l'heure et à la date de clôture comme suit :

Pêches et Océans Canada, Attention: Lynda Coulombe

Centre d'approvisionnement – Bureau d'Ottawa,

Poste 9N089A, 9 ième étage,

200, rue Kent, Ottawa, Ontario K1A 0E6

Tel: (613) 327-9911

<u>l incombe au soumissionnaire de veiller à ce que la soumission soit livrée à temps à l'endroit désigné.</u>

#### **SOUMISSION EN RETARD:**

Toute soumission reçue après la date ci-dessus sera jugée en retard et retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte. Les soumissions peuvent être révisées par courriel, à condition que la soumission et les révisions soient reçues avant la date de clôture de l'appel d'offre.

#### **GARANTIE DE SOUMISSION:**

Pour les soumissions <u>supérieures à 100 000 \$</u>, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie, portant la ou les signatures originale(s). Les télécopies ou les photocopies NE sont PAS acceptées. La garantie de soumission doit être présentée conformément à la section G109 - Exigences de sécurité des soumissions des instructions du MPO aux soumissionnaires (Instructions du MPO à l'intention des soumissionnaires)

#### Remarques:

- (a) La Garantie d'Offre doit être soumise en copie papier avec la (les) signature (s) originale (s) et par la date de clôture des soumissions, l'heure et l'adresse postale indiquées ci-dessus.
- (b) La garantie de soumission sera retournée sauf celle du soumissionnaire retenu qui sera retenue jusqu'à ce que l'entrepreneur retenu ait rempli ledit contrat

# LA PORTÉE DES TRAVAUX :

L'entrepreneur doit fournir et installer un (1) nouvel appareil de climatisation mini-bibloc pour le bâtiment principal et un autre pour le bâtiment Fog House. Les appareils de climatisation doivent être fixés à la nouvelle plateforme d'entretien en béton. L'alimentation électrique doit provenir du panneau principal existant situé dans le local électrique. L'installation de l'appareil de climatisation doit comprendre le raccordement à l'alimentation, le raccordement au fluide frigorigène, les mécanismes de contrôle et l'isolation. Les mécanismes de contrôle de l'appareil de climatisation doivent être liés aux plinthes électriques actuelles et les contrôler. Au besoin, l'entrepreneur doit découper, rapiécer et effectuer la finition pour que tout soit comme neuf. Il doit sceller tous les trous pratiqués dans les murs à l'extérieur pour assurer leur étanchéité à l'eau.

L'entrepreneur doit fournir et installer un nouvel éclairage à DEL amélioré pour le bâtiment principal et le bâtiment Fog House. L'entrepreneur doit retirer les appareils d'éclairage existants et les remplacer par des appareils neufs, comme l'indiquent les dessins. Tous les appareils d'éclairage existants doivent être rendus au propriétaire du bâtiment.

L'entrepreneur et deux (2) autres personnes tout au plus seront autorisés à séjourner dans l'aire de logement du gardien du phare pendant deux (2) nuits au maximum. L'entrepreneur doit apporter sa propre nourriture, son linge, ses fournitures, etc. Tel qu'il a été discuté, il déplacera l'appareil de climatisation mini-bibloc et l'appareil extérieur qui se trouvent dans la salle d'équipement de l'île Green.

Pêches et Océans Canada (MPO) doit fournir des services d'hélicoptère pour la mobilisation et démobilisation de l'entrepreneur. Les services seront fournis uniquement entre le lieu de travail et un emplacement désigné à proximité de Catalina (pour l'île Green). La mobilisation se limite à deux (2) déplacements aller-retour entre l'emplacement désigné et le lieu de travail. De même, la démobilisation se limite à deux (2) déplacements aller-retour entre l'emplacement désigné et le lieu de travail. Quatre (4) membres du personnel au maximum seront pris en charge pendant les activités de mobilisation et de démobilisation. Le poids maximal permis au cours des opérations d'élingage pour la mobilisation et la démobilisation d'équipement et de matériel est de 1 200 livres.

Pendant toutes les activités de mobilisation, le MPO ne sera pas tenu responsable des pertes ou des dommages causés à l'équipement ou aux matériaux. Il incombe à l'entrepreneur d'arrimer et de confiner complètement tous les matériaux, l'équipement, les combustibles, etc. Si, de l'avis du représentant ministériel (ou du pilote de la Garde côtière), les matériaux ne sont pas correctement arrimés ou confinés, l'entrepreneur se verra refuser les services d'hélicoptère.

Il convient de noter que puisque l'offre de services d'hélicoptère varie en raison des intempéries et des opérations de la Garde côtière, il faudra s'attendre à des périodes d'indisponibilité à cet égard (aucun coût supplémentaire ne sera ajouté au contrat si les services d'hélicoptère ne sont pas disponibles au moment où l'entrepreneur en fait la demande pour la mobilisation/la démobilisation).

#### **VISITE DU SITE:**

Avant de présenter une proposition, nous recommandons aux soumissionnaires de visiter le site et les alentours afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'ampleur des travaux, les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux, les moyens d'accès au site, la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, ainsi que tous les locaux dont ils auraient besoin. Les soumissionnaires doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements nécessaires au sujet des risques, des imprévus et des autres circonstances qui peuvent influer sur leur soumission ou le coût des travaux. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou d'une négligence d'observer ou de déterminer correctement les conditions qui s'appliquent.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires et leurs invités doivent examiner la section 01 35 29 – Exigences en matière de santé et de sécurité. Toutes les



mesures de sécurité pertinentes doivent être prises pour toutes les visites du site, que ce soit avant ou après l'acceptation de la soumission.

# RESPONSABILITE CIVILE ET D'ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES MATERIELS:

Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de **2 000 000,00** \$ par incident. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.

#### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS:**

Le MPO acceptera les demandes de renseignements des soumissionnaires **jusqu'à 14 h 00**, heure avancée de l'est (HAE), le jeudi 27 septembre 2018. Les soumissionnaires doivent envoyer leurs demandes de renseignements par courriel à <a href="mailto:Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca">Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca</a>

#### **DATES PREVUES DE DEBUT ET D'ACHEVEMENT :**

**Date de début :** À l'attribution du contrat **Date d'achèvement :** Le 29 novembre 2018

#### **EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE :**

Une cote de fiabilité est requise par l'entrepreneur. Si vous n'avez pas ce niveau de sécurité, tout accès au site sera escorté par le MPO.

#### **ACCEPTATION DES SOUMISSIONS:**

Pêches et Océans Canada n'acceptera pas nécessairement la soumission la moins coûteuse ni l'une des soumissions reçues, et il se réserve le droit de refuser l'une ou l'autre ou l'ensemble des soumissions reçues, cette décision est sans appel et à la seule discrétion du Ministère.

Cordialement,

#### Lynda Coulombe

Consultants en approvisionnement et en passation de marchés Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions Opérations financières et Gestion du Matériel Pêches et Océans Canada 200, rue Kent, Ottawa, ON, K1A 0E6

Téléphone: 613-327-9911

Courriel: Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca